



Province de Québec  
MRC de Bonaventure  
**Municipalité de New Carlisle**

**AVIS D'ENTRÉE EN VIGUEUR  
RÈGLEMENT NUMÉRO 2023-441  
MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2013-344  
« RÈGLEMENT DE ZONAGE » DE LA MUNICIPALITÉ DE NEW CARLISLE**

**AVIS PUBLIC** est par la présente donné que le Conseil de la municipalité de New Carlisle a adopté à sa réunion du 24 octobre 2023 le Règlement numéro 2023-441 modifiant le règlement de zonage de la municipalité de New Carlisle ;

**QUE** ce Règlement a pour objet et conséquence d'abroger toutes les dispositions relatives à l'abattage d'arbres en milieu forestier privé ce, en conformité avec le Schéma d'aménagement et de développement durable révisé de la MRC de Bonaventure.

**Que** ce règlement est en vigueur en date du 14 novembre 2023, date de la délivrance du certificat de conformité de la MRC de Bonaventure ;

**Que** ce règlement est disponible pour fin de consultation au bureau de la municipalité de New Carlisle.

**ADOPTÉ**

COPIE CERTIFIÉE CONFORME  
CE 16 NOVEMBRE 2023

Denise Dallain  
Directeur général greffier-trésorier